



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Kirghizistan

Question écrite n° 82615

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la situation au Kirghizistan. Il souhaiterait connaître la position diplomatique de la France face au conflit intérieur qui s'y déroule.

Texte de la réponse

La France suit de près la situation au Kirghizistan depuis les événements des 6 et 7 avril 2010 qui ont provoqué la chute du Président Bakiev et la mise en place d'un Gouvernement provisoire avec, à sa tête, Mme Roza Otounbaeva. Pour répondre aux besoins humanitaires immédiats, une aide médicale d'un montant de 40 000 EUR a été envoyée dès les premiers jours suivant le changement de régime. Le ministre des affaires étrangères et européennes a pris l'initiative d'appeler son homologue kazakhstanais, M. Saudabaev, le 9 avril, pour lui faire part du soutien de la France aux initiatives de la présidence de l'OSCE en faveur de la stabilisation et du retour à l'ordre constitutionnel au Kirghizistan. L'arrivée en poste du premier ambassadeur résident français, le 31 mai, a rendu plus efficace et visible notre action dans ce pays, où la France et l'Allemagne restent les seuls États de l'Union européenne (UE) à disposer de représentations diplomatiques. La présence et l'action de notre ambassadeur ont ainsi permis d'assurer la protection et l'évacuation de nos compatriotes menacés par les violences. De nouvelles violences meurtrières ont éclaté, du 10 au 14 juin, dans le sud du pays à Och et Djalal-Abad. Le dernier bilan officiel fait état de plus de 300 morts et presque 400 000 personnes déplacées. Le gouvernement provisoire considère, toutefois, que le nombre de victimes est plus important. La France a immédiatement réagi à cette nouvelle crise en accordant une aide globale de 1,2 MEUR sous forme d'assistance humanitaire et médicale, de financement d'un projet d'aide aux personnes déplacées dans la vallée de la Fergana, mis en oeuvre par l'ONG Acted, d'une aide d'urgence accordée au CICR et d'une contribution volontaire au Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés. L'UE, également mobilisée pour suivre la situation au Kirghizistan, a débloqué une aide humanitaire de 5 MEUR. Elle apportera, aussi, une aide financière à l'organisation des élections législatives, le 10 octobre 2010. La France a salué la tenue pacifique du référendum constitutionnel du 27 juin, sur l'ensemble du territoire de la République kirghize. Malgré la très grande incertitude qui pesait sur le déroulement de ce référendum, le gouvernement provisoire a réussi à assurer l'ouverture de tous les bureaux de vote et à organiser le vote des personnes déplacées. Cela a permis aux citoyens kirghizes d'apporter au gouvernement provisoire la légitimité dont il avait besoin pour poursuivre son action de stabilisation. Notre pays a exprimé son soutien aux efforts de l'ONU, de l'OSCE et de l'UE pour la préparation des élections législatives du 10 octobre, prochaine étape du retour à l'ordre constitutionnel, qui permettra la formation d'un gouvernement, conformément à la nouvelle Constitution. Pour assurer les autorités kirghizes de notre soutien à leurs efforts de stabilisation, le ministre des affaires étrangères et européennes a effectué, avec son homologue allemand, une visite conjointe à Och et à Bichkek, le 16 juillet 2010. Les deux ministres ont salué la décision de la Présidente Otounbaeva de mandater une enquête internationale indépendante sur les violences de juin, afin de contribuer à la réconciliation nationale, et ont exprimé la volonté de leurs pays d'aider le Kirghizistan à mener ses investigations à bien. À l'issue de leur visite, ils ont rédigé une

proposition conjointe qu'ils ont communiquée à leurs homologues des États de l'OSCE, à l'occasion de la réunion informelle des ministres des affaires étrangères, à Almaty, le 17 juillet, contribuant ainsi à la mise en place rapide par cette organisation d'une mission d'assistance à la police. Celle-ci aura pour objectif d'aider à réduire les tensions ethniques et à renforcer les capacités des unités territoriales du ministère de l'intérieur de la République kirghize.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82615

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juin 2010, page 7103

Réponse publiée le : 14 septembre 2010, page 9954